



Le numérique au cœur du livre et de la lecture

Veille numérique du 6 février 2015

Progression du marché du livre numérique, l'offre d'abonnement de livre numérique n'est pas légale selon le SNE, achat de livre numérique et droit de lecture, évolution des aides du CNL pour le numérique, rapport Julia Rida sur le droit d'auteur, ode à la lecture, composition typographique.

[Le marché du livre numérique progresse de 45%, mais reste marginal - Livres Hebdo](#)

"En 2014, les ventes de livres numériques ont progressé de 45% en valeur à 63,8 millions d'euros, et de 60% en volume avec 8,3 millions de titres téléchargés selon le bilan annuel présenté le 5 février à Paris par GFK. Cette hausse se révèle inférieure aux prévisions en valeur, et légèrement supérieure en volume. Le prix moyen du livre numérique s'établit à 7,70 euros, soit une baisse de 9% par rapport à celui de l'année 2013.

La hausse du numérique ne compense pas le repli des ventes de livres imprimés. Le marché global recule de 1,3% en valeur, à 3,9 milliards d'euros, et de 1,4% en volume, à 351 millions d'unités vendues selon GFK. Le livre numérique reste encore très marginal, représentant 1,6% du chiffre d'affaires total, et 2,4% des volumes. "Pour un ratio plus juste il faudrait pouvoir faire ce calcul à catalogue comparable, mais l'exercice est difficile", indique Sébastien Rouault, chef de groupe panel livre de Gfk. Certains secteurs ou éditeurs réalisent des performances supérieures."

[L'offre d'abonnement multi-éditeur "n'est pas légale" estime le SNE - ActuaLitté](#)

"Dans son analyse juridique, le SNE constate donc que les offres d'abonnement multi-éditeurs ne sont pas compatibles avec la loi du 26 mai 2011. Christine de Mazières, secrétaire générale du Syndicat, précise à ActuaLitté que la décision devait être communiquée à l'occasion des vœux, mais les événements de Charlie Hebdo avaient contraint à reporter cette divulgation. « Le Syndicat de la librairie avait été informé mi-décembre, et nous avons, cette semaine, informé nos membres des conclusions que nos services juridiques ont trouvées. »

« Seules les offres proposées dans un cadre professionnel, destinées à l'enseignement supérieur ou la recherche peuvent être compatibles avec la loi sur le prix unique du livre numérique », poursuit la secrétaire générale. Mais le SNE n'a pas vocation à légiférer sur les offres commerciales des éditeurs : « Nos membres agiront en conséquence, et les très rares éditeurs qui avaient proposé des ouvrages ne le faisaient qu'à titre d'expérimentation. Et surtout, avec des offres anciennes, et aucune nouveauté, bien entendu. »

Pour exemple, dans la bande dessinée, « cela permet de redonner du souffle à des séries anciennes, qui ne se vendent plus en papier. Mais elles ne peuvent être fournies que par les éditeurs eux-mêmes. Ce n'est qu'un début de solution, pour répondre aux besoins des clients, mais la coexistence de différentes offres ne peut qu'apporter de la concurrence et de l'émulation sur le marché ». "

[Acheter un livre numérique c'est acheter un droit de lecture personnel et non transmissible - affordance.info](#)

"Même si je suis abonné à un quelconque service de streaming (Deezer, Spotify, Itunes, etc.) et même si

je ne peux donc pas confier à d'autres un "droit d'écoute" sur ma playlist (sauf dans le cas des playlist partagées, on est d'accord, sauf si je file à quelqu'un mon identifiant et mon mot de passe sur le service, on est d'accord aussi, sauf si je "déclare" plusieurs appareils d'écoute au sein de mon foyer à partir d'un même compte, on est toujours d'accord), il reste possible pour "d'autres" d'entendre les morceaux qui composent ma playlist à la radio, à la télé, sur Youtube, dans une autre offre gratuite d'un autre service de streaming, etc ... Bref, la "conversation" reste possible ; bref le référentiel commun peut se construire en miroir, en reflet, en écho ; bref le partage de cette référence culturelle que constitue pour moi tel ou tel morceau est, d'une certaine manière, "déjà" partagé ou "toujours" partageable, accidentellement (passage radio par exemple), ou du fait de la multitude des opportunités d'écoute disponibles (multimodalité).

Rien de tel pour le livre. Parce que "la lecture n'est pas réductible à une consommation". Je répète : "la lecture n'est pas réductible à une consommation"."

La lecture du billet doit s'accompagner de celle des commentaires, sur les enjeux plus généraux des mutations de *la profession* face au numérique !

[Dispositif du CNL pour le Numérique : nouveaux enjeux de création - ActuaLitté](#)

La liste des aides pour le numérique : Aide à la numérisation retrospective et à la diffusion numérique de documents sous droits, Aide à la publication numérique et à la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés, Aide aux éditeurs indépendants souhaitant s'engager dans le numérique, Aide aux services numérique : appel à projets.

"Évolution/adaptation des dispositifs existants à l'univers numérique :

- dans les domaines de la création : édition (pure playeurs, livres numériques enrichis, etc.) et auteurs (adaptation des critères, etc.)
- de la diffusion : librairie et bibliothèque (ressources numériques, etc.)
- de la vie littéraire dans le cadre d'événements proposant, par exemple, une vitrine numérique ou autre"

[Le parti pirate compose avec le droit d'auteur - enssib](#)

"Mardi dernier, l'eurodéputée du Parti Pirate Julia Reda a présenté à la Commission des affaires juridiques du Parlement européen un rapport sur la mise en œuvre de la directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information. Ce rapport recommande d'adapter le droit d'auteur, de façon à mieux prendre en compte les besoins du public et des entreprises. En préambule, Julia Reda convient que "le cadre juridique européen sur le droit d'auteur et les droits voisins est central pour la promotion de la créativité et de l'innovation" et reconnaît "la nécessité pour les auteurs et les artistes-interprètes d'être dotés d'une protection juridique pour leur œuvre créative et artistique". Elle formule ensuite de nombreuses propositions pour un assouplissement du droit actuel : affirmation d'un droit au prêt de livres numériques par les bibliothèques, clarification des spécifications d'interopérabilité des DRM, harmonisation des durées de protection des droits, renforcement des exceptions au droit d'auteur, élargissement de l'exception pour l'éducation et la recherche, harmonisation de l'exception de copie privée, intégration de l'audiovisuel dans l'exception de courte citation, etc."

Les avis sont [très partagés](#).

[Ode à une machine : Victor, mes yeux pour lire - Lis sans yeux, Rue89 Les blogs](#)

"Cher Victor Reader-Stream,

Toi qui es à la fois mon lecteur de livres et la bibliothèque portable qui ne me quitte jamais, toi que j'ai dans la peau, toi que j'ai dans la poche, reçois par cette lettre ouverte l'hommage que me dicte la gratitude !

Entre ici, Victor Reader ! Entre ici, génial engin par qui littérature et cécité s'épousent et cessent de s'opposer !"

[Une composition typographique eBook en 10 minutes - Jiminy Panoz](#)

"Aujourd'hui, je vous propose de gérer la composition typographique eBook rapidement et simplement. En réalité, je vous propose de le faire en 10 minutes chrono. Mais peut-être vous demandez-vous pourquoi la composition typographique est importante ? Eh bien, une bonne composition typographique permet de gérer le flux au mieux, en créant une harmonie, en amenant du contraste et en construisant des relations (regrouper et délier en gérant l'espace négatif). Par conséquent, composer vise à améliorer le confort de lecture et à simplifier la vie de l'utilisateur."

Les événements à venir sur le numérique

Des journées professionnelles, des rencontres, des conférences, voici plusieurs dates à noter :

- Le prix et la Quinzaine du livre numérique jeunesse, du 27 janvier au 7 février à Grenoble : [plus d'informations](#) ;
- séminaire Ebook - Pratiques et usages d'écrans, lundi 16 février à 16h à Paris : [plus d'informations](#) ;
- Tech_Tank, Mirage Open Creative Forum, du 24 au 27 février à Lyon : [plus d'informations](#).

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/veille-numerique-du-6-fevrier-2015>